



Document à l'intention des parents

**Résumé de la planification annuelle des évaluations
en lien avec le bulletin scolaire
pour la classe 920 de Formation Adaptée.**

**Année
2019-2020**

Voici des renseignements concernant les communications officielles que vous recevrez au cours de la présente année scolaire.

Bien que les enseignants aient pris le temps de ressortir la nature des évaluations qui seront utilisées cette année, le portfolio de votre enfant demeure encore l'outil d'excellence permettant de suivre la progression des apprentissages de votre enfant à chacun des bulletins.

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant au plus tard le 15 octobre.
Premier bulletin	Le bulletin vous sera envoyé par courriel au plus tard le 20 novembre. Ce bulletin couvrira la période du 3 septembre au 15 novembre et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera envoyé par courriel au plus tard le 13 mars. Ce bulletin couvrira la période du 16 novembre au 28 février et comptera pour 20% du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Note de la 3^e étape : le troisième bulletin vous sera envoyé par courriel au plus tard le 30 juin. Il couvrira la période du 29 février jusqu'à la fin de l'année (23 juin) et comptera pour 60% du résultat final de l'année.
	Résultat final : sur le 3 ^e bulletin apparaîtra également le résultat final pour chaque discipline. Ce résultat sera composé comme suit : 20% étape 1, 20% étape 2, 60% étape 3 et tiendra compte de la pondération des compétences disciplinaires.

Vous retrouverez ci-dessous à titre indicatif, des renseignements au sujet des principales évaluations dans chaque discipline pour la présente année scolaire. Bien entendu, les enseignants se réservent le droit de changer en cours d'année certains outils d'évaluations si nécessaire.

Discipline	Nature des évaluations (les outils d'évaluations peuvent être utilisés en cours d'étape ou en fin d'étape)	La note sera consignée au bulletin des étapes suivantes :		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
Français				
Lire	Situations d'apprentissage et d'évaluation. Textes avec des questions d'évaluation. (À l'oral ou à l'écrit)	x	x	x
Écrire	Situations d'apprentissage et d'évaluation. Situations d'écriture variées.	x	x	x
Communiquer oralement	Situations de communications variées. Présentations orales.		x	x

* Pour certains élèves qui atteindront une fin de cycle, une épreuve C.P. ou du MEES leur sera administrée.

Discipline Compétences	Nature des évaluations (les outils d'évaluations peuvent être utilisés en cours d'étape ou en fin d'étape)	La note sera consignée au bulletin des étapes suivantes :		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
Mathématique				
Résoudre une situation problème	Situations d'apprentissage et d'évaluation. Résolution de problème.		x	x
Utiliser un raisonnement mathématique	Situations d'apprentissage et d'évaluation.	x	x	x
Anglais				
Communiquer oralement en anglais <u>2e cycle 50%</u>	<u>En cours d'étape :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Grilles d'observations • Utilisation du langage fonctionnel en classe • Discussions • Échanges entre élèves ou élèves / enseignant • Présentations orales <u>En fin d'année (mai-juin):</u> Possibilité d'épreuve de fin d'année à la 3e étape	x	x	x
Comprendre des textes lus et entendus 35%	<u>En cours d'étape :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la compréhension d'un texte à l'oral ou à l'écrit • Tâche de réinvestissement écrite : <ul style="list-style-type: none"> ○ description, affiche, ... ○ bande dessinée, ... • Grilles d'observations • Projets • Rapport de lecture (4^e) <u>En fin d'année (mai-juin) :</u> Possibilité d'épreuve de fin d'année à la 3e étape	x		x
Écrire des textes 15%	<u>En cours d'étape :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Écrire : <ul style="list-style-type: none"> ○ description, affiche, court texte ... ○ bande dessinée, ... • Contrôles à l'écrit • Grilles d'observations • Projets d'écriture • Productions écrites 		x	x

	<ul style="list-style-type: none"> Rapport de lecture (4^e année) <p><u>En fin d'année (mai-juin) :</u> Possibilité d'épreuve de fin d'année à la 3^e étape</p>			
Science et technologie				
100%	<p>Situations d'apprentissage et d'évaluation.</p> <p>Activités diverses en classe portant sur l'expérimentation ou la conception d'objets.</p>	x	x	x
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté				
100%	Questionnaires. Activités de comparaison.	x	x	x
Arts plastiques				
100%	<p>Situations d'apprentissage et d'évaluation. Questionnaires.</p> <p>Créations plastiques personnelles.</p>	x		x
Art dramatique				
70%	<p>Inventer et interpréter des séquences dramatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Grilles à échelle descriptive Travail par projet La note sera constituée par les observations en contexte d'activités et par le cumul des travaux faits en classe ... 		x	x
30%	<p>Apprécier des œuvres théâtrales, ses réalisations et celles de ses camarades.</p> <ul style="list-style-type: none"> Grilles à échelle descriptive Questionnaire pour l'appréciation Entrevue en contexte d'activités ... 		x	x
Éducation physique et à la santé				
100%	<p>Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fiche de planification Outils d'observation Questions réflexives Test, contrôle, épreuve ... 	x		x
	<p>Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fiche de préparation du plan d'action Outils d'observation Questions réflexives Test, contrôle, épreuve ... 	x	x	x

LE JUGEMENT

Le Jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève.

Tricherie ou plagiat Un élève est considéré en situation de plagiat ou de tricherie :

- S'il a en sa possession un appareil électronique ou de communication (téléphone cellulaire, iPod, etc.) ou un document non autorisé :
- S'il consulte, de façon non autorisée, des informations relatives à l'évaluation :
- S'il échange des informations oralement;
- S'il échange des informations par écrit (notes textées sur appareil électronique ou de communication);
- S'il consulte, de façon non autorisée, des informations relatives à l'évaluation (document, inscriptions sur les vêtements ou sur la peau).

Dans le cas de plagiat ou tricherie à une épreuve locale, la direction de l'école annule le résultat à l'épreuve pour l'élève concerné et invite ce dernier à se présenter à une épreuve de reprise équivalente lors d'une période réservée à cet effet.

Un résultat de « 0 » est attribué si l'élève ne se présente pas à l'épreuve de reprise proposée.

Dans le cas d'une épreuve ministérielle, les règles et sanctions établies par le MEES sont appliquées.

- Un élève qui contrevient à ce règlement doit être immédiatement expulsé de la classe d'examen et déclaré;
- L'adulte présent doit saisir immédiatement le questionnaire, la feuille de réponses et tout le matériel incriminant d'un élève soupçonné de tricherie.
- L'adulte présent doit faire un rapport écrit indiquant les raisons de l'expulsion d'un élève soupçonné de tricherie, signer le rapport, y joindre tout le matériel saisi et remettre le tout à la direction de l'école;

Un élève accusé de tricherie reçoit la note « 0 » ou la mention « ECH » à l'épreuve locale ou ministérielle.

Refus de faire une situation d'évaluation

Un élève qui ne veut pas faire une situation d'évaluation :

- L'enseignant doit appliquer tous les moyens du plan d'intervention de l'élève;
- L'élève peut être envoyé dans un autre local afin de s'apaiser;
- L'élève peut être retourné à la maison, la direction de l'école annule le résultat à l'épreuve locale (non ministérielle) pour l'élève concerné et invite ce dernier à se présenter à une épreuve de reprise équivalente lors d'une période réservée à cet effet.
- Un résultat de « 0 » est attribué si l'élève ne se présente pas à l'épreuve de reprise proposée.

Dans le cas d'une épreuve ministérielle, les règles et sanctions établies par le MEES sont appliquées.

<p>Révision de notes</p> <p>À la demande d'un parent, une note au bulletin peut être révisée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La direction rencontre l'enseignant concerné avec l'orthopédagogue et les collègues degrés pour faire une rencontre multi pour revoir les modalités de l'évaluation. ➤ La rencontre se fait durant le temps de présence de travail des enseignants. Si les enseignants sont en vacances, la rencontre se fera à leur retour. ➤ Dans le cas d'une demande de révision de note, le parent doit remettre le portfolio ou l'équivalent à la direction pour la rencontre multi. ➤ Suite à la rencontre multi, la direction avise les parents de la décision. ➤ L'enseignant change le résultat au bulletin s'il y a lieu.
--	--

LES ÉPREUVES MINISTÉRIELLES ET DE LA Commission scolaire sont d'application obligatoire.

- L'élève qui s'absente à une épreuve obligatoire (MEES ou CS) sans motif reconnu se voit attribuer un résultat de 0 pour l'épreuve. Son résultat final est calculé selon cette donnée (voir l'info-sanction 15-16-027)
- Un commentaire mentionnant son absence à l'épreuve finale est alors inscrit à son bulletin.
- L'élève absent à une des journées prévues pour la passation de l'épreuve, complète l'ensemble de son épreuve dans le temps restant.
- Lorsqu'un élève est empêché de se présenter à une épreuve obligatoire pour des motifs reconnus, son résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes à moins qu'il soit possible d'administrer l'épreuve à une autre date sans en compromettre sa validité. En aucun cas l'épreuve ne peut être devancée ou envoyée à la maison.
- Les motifs reconnus, énumérés ci-dessous, peuvent justifier l'absence d'un élève à une épreuve obligatoire :
 - Maladie sérieuse ou accident confirmé par une justification du parent;
 - Décès d'un proche;
 - Participation à un événement d'envergure (compétition sportive, concours provincial, etc.);
 - Rendez-vous avec un spécialiste;
 - Problème familial et personnel (incendie, hospitalisation d'un parent, accident d'un ami, etc.);
 - Convocation à un tribunal.

Les motifs relatifs à des choix personnels de l'élève ou de ses parents (voyage, activité, etc.) ne sont pas reconnus.

Pour obtenir plus de renseignements concernant les modalités d'évaluation et de consignation des résultats, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignant ou l'enseignante de votre enfant.



Isabelle Monarque

Directrice intérimaire école de la Source